

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES – MAIRIE DE CHÂTEAUVIEUX

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CHÂTEAUVIEUX
N° 24 – 2026

L'an deux mille vingt-six et le jeudi 23 avril à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAUVIEUX se sont réunis en Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, convoqués le mercredi 15 avril conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

Étaient présents à la séance : AILLAUD Jean-Baptiste, *Maire*, TEXIER Michel, CORNAND Christine, SERRES Gilles, *Adjoint au Maire*, PACALET Nadine, BOYER Christian, DE PIETRO Michel, TEMPIER Nathalie, PHILIPPE Mélissa, NOUVEL Florent, ANTOINE Agnès, GRIMBERT Sylvain, MASSE Julien, *Conseillers Municipaux*.

Étaient absentes et excusées : Régine GONCALVES qui a donné pouvoir à Agnès ANTOINE.
Fanny GIRAUD qui a donné pouvoir à Nathalie TEMPIER.

Quorum : 8

Michel TEXIER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Vote des taux des taxes directes communales 2026.

Par délibération n° 03-2025 du 19 mars 2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts pour 2025 à :

Taxe Foncière Propriétés Bâties (TFPB) : 39,00 %
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 61,60 %
Taxe Habitation Résidences Secondaires (THRS) : 11,20 %

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 et de les confirmer à :

Taxe Foncière Propriétés Bâties (TFPB) : 39,00 %
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 61,60 %
Taxe Habitation Résidences Secondaires (THRS) : 11,20 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Accepte le maintien des taux d'imposition et Charge** Monsieur le Maire de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Baptiste AILLAUD

Date de publication sur le site internet : 28 AVR. 2026



Le secrétaire de séance,
Michel TEXIER